



COMPTE - RENDU DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL) DU
SITE NATURA 2000



"RIVIERE LE DOURON"

29 juin 2011 - 9H30

Rédigé le 5 juillet
2011

Salle de Conférence de la CCI de Morlaix



Morlaix Communauté, 2011



A. Langlois, ULAMIR



L. Arthur



www.ac-nice.fr



www.noeconservation.org

Personnes présentes

SERVICE DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>
DREAL	LEFORT Murielle-Anne
DDTM 29	CASTREC Philippe
DDTM 22	LERAY Michel
SOUS-PREFECTURE DE MORLAIX	MINGOT Marie-France
DDCS 29	LECLERC Pauline
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRUCTURES DE L'ÉTAT	
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>
PAYS DE MORLAIX	LE GAL Dorothée
CONSEIL GENERAL 29	HUON Joëlle
MORLAIX COMMUNAUTE	BORGNE Margot (présidente du COPIL)
	HERVET Gérard
	DAUDIN Gwladys (chargée de mission N2000)
	URIEN Benjamin
LANNION TREGOR AGGLOMERATION	GUIGUEN Stéphane
Commune de PLOUEGAT-GUERRAND	LAOUR Jean-René
Commune de BOTSORHEL	QUERE Monique
Commune de LANNEANOU	SAINT JALM Hervé
Commune de GUIMAEÇ	BOURGES Dominique
Commune de LOCQUIREC	TANGUY Nicolas
Commune de PLOUGNEAU	GUILLOU Guy
ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, DES GESTIONNAIRES ET UTILISATEURS DU MILIEU ET DES ASSOCIATIONS	
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>
UNION RÉGIONALE DES FORESTIERS PRIVES DE BRETAGNE	BOMMELAER Bruno
SYNDICAT FORESTIER 29	JOUAILLEC Louis
CPIE PAYS DE MORLAIX	GABILLET Géraldine
	LANGLOIS Aymeric
CHAMBRE AGRICULTURE	PRIGENT Pascal
CENTRE REGIONAL des PROPRIETAIRES FORESTIERS de BRETAGNE	BROSSIER Pierre
FDAAPPMA	BOURRE Nicolas
FEDERATION DE CHASSE 29	COANT Patrice
SYNDICATS MIXTES	
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>
SYNDICAT MIXTE DU TREGOR	PENNEC Guy
	GERARD Anthony

SYNDICAT MIXTE DU HAUT LEON	JALLIFIER Pierre
PNRA	BOURDOULOUS Jérémie

Excusés

- Monsieur Kévin REIMRINGER du Conservatoire Botanique National de Brest
- Messieurs Josselin BOIREAU et Franck SIMONNET du Groupe Mammalogique Breton
- Monsieur Pierre MENEZ de la Fédération de Chasse du Finistère

Rédaction du Compte-rendu : Gwladys DAUDIN

Pièces jointes:

- Diaporama de présentation
- Groupes de travail et procédures d'inscription

ORDRE DU JOUR

- **Présentation de la mission de "Chargée de mission Natura 2000"**
- **Échéancier de la mission**
- **Exposition des premiers éléments du diagnostic**
- **Propositions de groupes de travail**

COMPTE-RENDU

Madame Margot BORGNE, présidente du COPIL, ouvre la séance de ce second COPIL en remerciant les personnes présentes. Elle rappelle qu'en octobre 2010 s'est tenue le 1er COPIL qui avait désigné Morlaix Communauté, opérateur sur le site.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Un diaporama est présenté par la chargée de mission Natura 2000, Gwladys DAUDIN. Un document réduit est remis aux personnes présentes.

Suite à la présentation,

Monsieur Pierre BROSSIER (CRPF) s'interroge sur le fait que le petit et le grand rhinolophes ne soient pas des espèces visées dans le groupe forêt.

Mademoiselle Gwladys DAUDIN explique que ceci est un oubli et qu'ils seront rajoutés.

Monsieur Pierre BROSSIER se questionne également sur le fait qu'aucune donnée ou argumentaire ne permet d'affirmer que les pariries humides et les milieux humides ouverts aient davantage un rôle épurateur que les milieux forestiers.

Monsieur Anthony GERARD (SMT) argumente en indiquant que les arbres stockent du carbone, quand à l'azote il n'y a pas d'exportation comme ce qu'il est possible de faire sur les prairies, l'azote reste alors dans

le cycle.

Monsieur Jérémie BOURDOULOUS (PNRA) ajoute qu' il ne s'agit pas non plus de remettre les boisements en prairies, il convient de préserver une mosaïque de milieux et de maintenir les prairies actuelles. Un référent source pourrait fournir des arguments à ce sujet : Monsieur Bernard Clément, universitaire de Rennes.

Monsieur Guy PENNEC président du Syndicat Mixte du Trégor indique que le SMT à un recul de 15 ans sur le site et partage des intérêts communs sur la rivière le Douron avec le programme NATURA 2000.

Madame Margot BORGNE rappelle que Natura 2000 et le programme "Algues Vertes" sont des programmes complémentaires du point de vue environnemental mais avec des objectifs distincts. Il ne s'agit pas de traiter de la reconquête de la qualité de l'eau mais bien de la conservation et/ou maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Monsieur Bruno BOMMELAER (Syndicat forestier) précise qu'autrefois les vaches pâturaient les prairies humides et créaient ainsi des milieux différents d'aujourd'hui..les milieux évoluent avec le temps.... il interroge le COPIL sur le fait du choix subjectif de la nature à conserver.

Madame Murielle-Anne LEFORT (DREAL) explique qu'il existe une réglementation européenne qui ne laisse pas le choix et impose un objectif de gestion réglementaire, il s'agit de conserver et/ou de maintenir les habitats d'intérêts communautaires qui sont cartographiés aujourd'hui.

Monsieur Stéphane GUIGUEN (LTA) se questionne sur le fait qu'un groupe de travail "Communication /Sensibilisation" n'est pas été évoqué et demande s'ils le seront à travers les divers groupes proposés.

Mademoiselle Gwladys DAUDIN explique que la première année se concentre sur la partie diagnostic, et qu'il est peut être un peu tôt dans le calendrier pour mettre en place un groupe "Communication/Sensibilisation" mais celui-ci devrait émerger lors des propositions de gestion et d'actions qui seront travaillées en 2012. Par ailleurs, suite aux adresses mails récoltées à l'occasion de ce COPIL, les inscriptions aux groupes de travail seront envoyées en même temps que le compte-rendu.

Madame Marie-France MINGOT (Ss-Pref de Morlaix) pense qu'il serait intéressant que les avancées des divers groupes de travail puissent être visibles par l'ensemble des membres du COPIL ,voire du grand public, via un site internet

Monsieur Jérémie BOURDOULOUS annonce qu'un projet de site internet commun à plusieurs sites Natura 2000 devrait voir le jour prochainement.

Mademoiselle Gwladys DAUDIN y est également favorable et fera le nécessaire pour que ces informations soient accessibles.

Monsieur Guy PENNEC informe qu'un journal "Le Douron" est publié par le SMT et qu'un encart peut être mis à disposition pour communiquer sur Natura 2000.

Monsieur Pierre BROSSIER s'étonne sur le fait qu'une étude est actuellement en cours sur les chauves-souris et que les membres du COPIL n'aient pas été informés.

Madame Margot BORGNE explique que les périodes propices à la prospections étaient au mois de Mai et qu'il aurait été difficile d'y réunir le COPIL avant cette date. Étant donné le manque d'information, le choix a été fait de lancer rapidement l'étude. Par ailleurs une consultation a été lancée, et c'est le GMB (le seul qui a répondu) qui a été choisi.

Monsieur Bruno BOMMELAER s'interroge a cette occasion sur le fait que des courriers aient été envoyés avant chaque visite aux propriétaires concernés pour les en informer.

Mademoiselle Gwladys DAUDIN répond que c'est au prestataire en occurrence le GMB qui à la responsabilité d'informer les propriétaires avant chaque visite. Un courrier à d'ores et déjà été envoyé à l'ensemble des mairies concernées, par le GMB.

Monsieur Pierre BROSSIER attire l'attention sur le fait que les propriétaires forestiers sont très sensibles et doivent être prévenus en amont d'une visite.

Madame Murielle-Anne LEFORT explique qu'il existe deux types de cas : le cas ou le bureau d'étude demande en amont l'autorisation lors d'une visite au propriétaire et le cas ou un arrêté préfectoral autorisant le bureau d'étude à pénétrer sur les parcelles privées (sauf bâti) est mis en place. C'est souvent ce second cas qui est réalisé en Ille et Vilaine, mais celui-ci n'exempte pas le fait de prévenir le propriétaire en amont.

Monsieur Pascal PRIGENT (Chambre d'Agriculture) insiste également sur le fait que, de part l'importance des milieux agricoles sur le site (40% de la surface du site Natura 2000 en cultures et prairies artificielles, cf: *présentation*), les agriculteurs devront être représentés dans les groupes de travail et qu'il faudra veiller à s'harmoniser avec le programme "Algues Vertes" en cours par le Syndicat Mixte du Trégor, afin de réduire le nombre de réunions qui comptent sur leur présence.

Madame Margot BORGNE et Monsieur Guy PENNEC en sont conscients et y veilleront.

Monsieur Michel LERAY (DDTM 22) se tourne alors vers Madame Murielle-Anne LEFORT pour en savoir davantage sur l'actualité des évaluations des incidences.

Madame Murielle-Anne LEFORT rappelle que le premier arrêté fixant la liste des activités concernées à l'échelle nationale date du 9 avril 2010 et que dernièrement en date du 18 mai 2011, la première liste locale est parue listant les activités concernées sur les 4 départements bretons.

Monsieur Philippe CASTREC (DDTM 29) informe qu'une diffusion de cette liste devrait être publiée par la presse semaine 27.

Madame Murielle-Anne LEFORT informe par ailleurs que le rôle d'un chargé de mission N2000 n'a qu'un rôle de consultation, notamment celui de transmettre la cartographie des habitats d'intérêts communautaires ou encore les données sur les espèces présentes. Elle informe également que sur les milieux forestiers un projet est actuellement en cours via le Centre Régional des Propriétaires Forestiers (CRPF).

Monsieur Pierre BROSSIER explique que la rédaction d'annexes vertes est en cours, et que ceux-ci seront intégrés par la suite dans les plans simple de gestion (PSG) afin d'éviter en amont la réalisation d'évaluation des incidences sur des travaux forestiers.

Madame Pauline LECLERC (DDCS) informe également que pour les activités et manifestations sportives, un formulaire simplifié a été rédigé, accompagné d'une notice. Ce formulaire est disponible en ligne via le site internet de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale :

<http://www.finistere.pref.gouv.fr/ddcs/pages/PolitiqueSportive/MANIFSPORT.html>

Madame Margot BORGNE annonce qu'une présentation par la chargée de mission Natura 2000, aura lieu en septembre pour l'ensemble des élus des 11 communes concernées par le périmètre du site N2000. Un point sera fait pour les mairies à cette occasion, sur les procédures d'évaluations des incidences et les

différents outils apportés par les structures et les personnes référentes.

Philippe CASTREC indique que l'ensemble de ces formulaires ont été transmis à l'ensemble des chargés de mission N2000.

Le Comité de pilotage se termine par une photographie de groupe.

Photographie de groupe

